

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

(Document de réflexion et de travail)

Pierre Souin

Maire de Marcq (Yvelines), 721 habitants

Directeur d'école/instituteur de l'école à 3 classes du village

Adhérent PRG (Parti Radical de Gauche)

Vice-Président de la FNER (Fédération Nationale pour l'Ecole Rurale)

Membre de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France)

Adhérent SNUipp78 (Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et pegc)

Préambule et plaidoyer pour le samedi matin

A titre personnel, j'ai toujours regretté la perte du samedi matin comme matinée scolaire, et si je comprends bien les réticences de nombreux parents et collègues enseignants à revenir à une semaine de 4,5 jour avec le samedi travaillé, je reste persuadé que le système que nous avons connu dans ce département avant la fâcheuse semaine de 4 jours constituait un bon compromis (un samedi sur deux travaillé)... Et même si le projet gouvernemental semble écarter (de manière très dogmatique) un tel aménagement du calendrier scolaire, je ne suis pas encore convaincu qu'il ne sera pas possible de finir par le faire accepter...

Le samedi matin était une excellente demi-journée de travail : les enfants étaient plus sereins, plus réceptifs, et c'est un temps sur lequel je plaçais soit des reprises de séquences qui n'avaient pas bien fonctionné, soit des bilans, soit des activités conduites en partenariat avec des parents d'élèves (ah ! les ateliers du samedi matin...). Par ailleurs c'était un moment où nous pouvions voir certains parents qu'on ne voit plus, ou beaucoup moins (ceux qui ont des horaires tardifs).

La concertation et la communication

Ayant vécu comme enseignant et comme élu la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, où aucune concertation n'avait eu lieu - nous avons appris la décision par la presse ! - je pense qu'on peut accorder au Ministre de l'Education Nationale et au gouvernement un « bon-point » (aïe ! je risque d'être taxé de passéisme pour l'emploi de tels propos) pour avoir posé les bases d'une concertation. Toutefois, pour avoir droit à « l'image » après le « bon-point », il faudra que la communication s'améliore et que la concertation s'installe sur des bases plus ouvertes, car de l'avis de nombreux élus et enseignants (et cela en dehors de tout clivage politique), le dossier semble actuellement plutôt fermé : quant aux parents, ils ont souvent l'impression d'être en dehors du projet et il leur apparaît que le gouvernement a déjà calé les grandes lignes sans qu'ils aient été consultés et que seuls les élus et les enseignants pourront influencer à la marge (et pas nécessairement dans la même direction)... Le résultat ne s'est pas fait attendre : nous assistons çà et là à des crispations et des conflits larvés entre les uns et les autres. Quant à l'intérêt de l'enfant dans tout cela...

La réforme des rythmes scolaires ne peut constituer le pilier essentiel de la refondation de l'école.

Pour le reste je pense qu'une vraie refondation de l'école ne peut s'appuyer essentiellement sur la seule modification des rythmes scolaires hebdomadaires, notamment si elle souffre d'une communication imparfaite et donne l'impression de se construire sans, voire contre, l'avis des communes, des parents, des enseignants et surtout contre l'intérêt de l'enfant, alors que sur le fond du problème il est évident qu'on ne peut pas se satisfaire du calendrier hebdomadaire et

annuel actuel. A ce sujet, le dossier de presse édité par le Ministère de l'Education Nationale présente un caractère spécieux lorsqu'il fait le comparatif entre les calendriers d'autres pays européens, car il lie les difficultés scolaires que peuvent rencontrer les écoliers français à ce seul point : or, nous savons tous (le Ministre compris) que dans la plupart des autres pays européens, d'autres critères fondamentaux entrent en ligne de compte :

- effectifs par classe (nous sommes par exemple le seul pays où on ose encore écrire qu'on peut travailler à 32,5 élèves par classe en maternelle),
- taux d'encadrement (quand pourrons-nous caresser l'espoir d'avoir 4 maîtres pour 3 classes, 8 maîtres pour 6 classes etc. ?)
- programmes (dans ce pays, on les a densifiés en réduisant le temps de présence des maîtres devant tous les élèves)
- formation des enseignants (même si là aussi ce n'est pas ce gouvernement qui a la lourde responsabilité de la casse de la formation pédagogique des enseignants, réduite à néant, ou quasiment)
- partenariat parents-école.

Or, si ces points fondamentaux ne sont pas traités conjointement avec une réforme des rythmes scolaires hebdomadaires **et annuels**, on pourra faire toutes les comparaisons que l'on souhaite avec nos voisins européens, je suis persuadé qu'elles resteront au même niveau que celles réalisées actuellement.

Difficultés budgétaires et techniques du recrutement d'animateurs :

Par ailleurs, au vu des données budgétaires d'une majorité de communes (et notamment les communes rurales, « mais pas que »...) et des disponibilités d'éducateurs (qualifiés ou non) sur des créneaux « morcelés », les dispositions souhaitées par le Ministre en matière d'organisation du temps périscolaire et de l'accès à la culture et au sport sont totalement irréalistes et irréalisables (encore une fois pour une majorité de communes) sur des délais aussi courts : pour 2013 évidemment, mais même pour 2014 cela restera très compliqué, et ce d'autant plus que le gouvernement a demandé aux communes de participer à la réduction des déficits en diminuant si possible, ou en n'augmentant pas, la pression fiscale, tout en annonçant que vraisemblablement les dotations de l'Etat en direction des collectivités territoriales seraient revues à la baisse : alors que l'on m'explique comment je peux créer des postes d'animateurs et donc accroître la masse salariale de ma commune, sans augmenter les impôts locaux, même si je peux utiliser des emplois d'avenir (attention il semblerait que ce ne soit que dans la limite de 20 % des emplois d'éducateurs créés d'après une communication de l'AMRF- Association des Maires Ruraux de France- qui a rencontré le Ministre)...

Et l'existant ?

Enfin il n'est pas dit que la mise en place de tout ceci permettra de prendre en compte et de préserver ce qui avait déjà été mis en place dans de nombreuses communes... Même si on nous promet cette prise en compte et des adaptations possibles, l'expérience montre que jusqu'à présent les « structurations descendantes », c'est-à-dire les modèles imposés ou fortement suggérés par l'Etat, laissent rarement place aux structures et pratiques de terrain existantes, quand bien même celles-ci fonctionnent à la satisfaction de tous.

Comme j'attends des réponses à mes interrogations et que j'espère qu'une année de travail permettra d'y répondre mieux (sinon totalement), et aussi parce que localement, avec une école maternelle intercommunale pour cinq écoles élémentaires communales nous avons une obligation

de cohérence et de concertation "à cinq villages", j'envisage pour la collectivité dont j'ai la charge de demander le report à 2014 de l'application de la réforme des rythmes scolaires, tout en attendant des modifications du texte et la prise en compte des autres critères fondamentaux cités précédemment ; le faire dans la précipitation et quand tant de facteurs restent flous, inconnus ou mis de côté ne pourrait que mener à un échec, ce qui serait dramatique pour notre système éducatif et le lien "écoles-communes", tant les attentes des uns et des autres sont fortes sur ce sujet.

Questions

Comment réussir à trouver le nombre d'animateurs/éducateurs suffisant pour encadrer les activités pédagogiques complémentaires culturelles et sportives ? En effet, 50% au moins doivent être titulaires du BAFA, 20% au plus peuvent être sans qualification (ce qui limite de fait le recours aux emplois d'avenir) et il faut un titulaire du BAFD pour encadrer tout ce personnel. Par exemple, sur les cinq communes d'Autouillet, Goupillières, Marcq, Thoiry et Villiers-le-Mahieu qui devront trouver un système cohérent et identique (elles ont en commun une école maternelle intercommunale, mais elles ont aussi cinq écoles élémentaires communales distinctes) même avec les assouplissements de normes d'encadrement (qui ne dureront pas dans le temps) qui prévoient un animateur pour 18 en élémentaire et un pour 14 en maternelle, il nous faudrait trouver 24 animateurs dont 6 BAFD, sur des temps de travail fractionnés qui sont un réel frein à l'embauche : c'est « mission impossible ».

Comment effectuer ces recrutements et embauches d'animateurs sans augmenter la pression fiscale, d'autant que l'Etat s'apprête à diminuer ses dotations aux collectivités territoriales et que dans ce dossier, il limite apparemment à 20% le nombre d'animateurs sans qualification (emplois d'avenir par exemple) ? C'est encore « mission impossible »... Une fourchette plus élevée d'animateurs sans qualification aurait permis d'avoir davantage recours aux emplois d'avenir (rappel : ils sont aidés par l'Etat, en gros à hauteur de 75% de la charge salariale). On aurait pu imaginer qu'ils doivent s'engager sur trois ans à passer des diplômes d'encadrement (BAFA mais aussi diplômes sportifs par exemple, et pourquoi pas des diplômes culturels et artistiques à créer), les formations étant cofinancées par l'Etat et les collectivités territoriales. Les jeunes concernés pourraient ainsi acquérir une qualification tout en se confrontant à une activité salariée, et il me semble que c'est le rôle essentiel des emplois d'avenir.

La mise sous condition de mise en place dès septembre 2013 pour pouvoir bénéficier de la dotation « forfaitaire » de 50 euros par élève ne constitue-t-elle pas une sorte de chantage ? C'est en tous cas ainsi qu'elle est perçue par de nombreux élus. Comme l'a souligné l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France), il me semble important de ne pas pénaliser les communes qui de bonne foi, pour des raisons techniques et/ou budgétaires, ne peuvent mettre en œuvre la réforme dès la rentrée prochaine et reporter l'aide financière 2013 sur 2014, de pérenniser le fonds et ne pas limiter le complément de financement aux communes bénéficiaires de la DSR cible, mais l'élargir à toutes les communes ... Par ailleurs, même si cela constitue un élément totalement dissocié de la réforme, le fait qu'elle nous imposera des charges nouvelles m'amène à soutenir aussi la demande de l'AMRF pour un réajustement des calculs de la DGF qui d'une manière toujours inique et incompréhensible revient actuellement à donner à un « rural » 50% de la valeur d'un « urbain ».

La qualification BAFA requise apparemment pour au moins 50% des animateurs est-elle un gage de compétence pour encadrer des activités culturelles et sportives ? Dans ce cas, il me semble que l'Etat va devoir modifier et assouplir ses exigences concernant l'encadrement en général des activités physiques et sportives (par exemple sur l'exigence de détention de Brevet d'Etat pour prétendre à rémunération pour encadrement d'activités physiques et sportives).

Pourquoi dans le projet ministériel le temps de présence à l'école ne varie-t-il pas en fonction de l'âge de l'enfant ? Le dossier de presse montre bien qu'ailleurs en Europe cette durée est variable en fonction de l'âge (cf. page 7 du dossier de presse). Le simple bon sens permet à chacun d'imaginer qu'entre un enfant de petite section (3 ans) et un enfant de CM2 (11 ans) la capacité quotidienne d'attention doit différer... Peu importe ! Dans ce pays, tous devront rester le même temps en classe...

L'allongement de la pause méridienne qui semble être de plus en plus envisagé par les collectivités territoriales est-il un gage de bien-être pour l'enfant ? Son temps passé en vie collective va au final être aussi long (voire plus) que dans le système actuel, et si j'en juge par les commentaires de nombreux collègues, l'état d'énerverment et/ou de fatigue dans lequel se trouvent de nombreux enfants qui ont une pause méridienne de deux heures ne doit pas être propice à une reprise des activités d'enseignement. Bien sûr, il ne faut pas nier le fait que dans certains cas (animateurs très compétents, locaux comportant des zones de repos et de sieste bien différenciées des zones d'activités,...) ces pauses méridiennes plus longues peuvent être très positives. Mais ce n'est pas la majorité : bien souvent, ce sont les salles de classes, les préaux et les cours de récréation qui sont les lieux d'activités. Ceci pose aussi la question de la conception architecturale des écoles... Enfin, je sais que les enseignants ne sont pas propriétaires des locaux d'enseignement, mais si la pause méridienne est allongée et que les salles de classes sont utilisées pour les activités périscolaires, quid de l'allongement du temps de présence des enseignants sur leur lieu de travail ? Quid du fait que de nombreux enseignants restent jusqu'à présent dans leur salle de cours sur l'interclasse méridien pour préparer leur classe et corriger les travaux d'élèves.

Les enfants devront-ils rester à l'école jusqu'à 16h30 ? dans ce cas le principe de gratuité de l'école n'est-il pas remis en cause ? En effet, si les enfants doivent rester à l'école jusqu'à 16h30 (et c'est dans un premier temps ce qu'avait déclaré le Ministre), mais que les enseignants ont effectué leur temps en présence des élèves en assurant la classe jusqu'à 15h45 ou 16h + la demi-journée du mercredi ou du samedi, rien n'interdira aux collectivités de faire payer le temps d'activités périscolaires restant jusqu'à 16h30... Toutefois, une info récente de l'AMRF qui a rencontré le Ministre indique que les enfants pourraient quitter l'école avant 16h30 (info citée dans le dernier numéro de « 36000 communes », publication de l'AMRF).

Les cours du mercredi matin ne sont-ils pas un recul pour les enfants qui pouvaient bénéficier d'une vraie coupure ? Pour certains enfants, le mercredi constituait une coupure avec la vie en collectivité telle qu'elle est vécue dans la semaine. Ils se retrouvaient sur ce temps avec un de leurs parents (souvent la maman qui avait libéré son mercredi en prenant un « 80 % ») et pour les familles qui pouvaient bénéficier de cette coupure il semble qu'elle était vécue comme positive.

Les cours du mercredi matin ne vont-ils pas avoir un impact négatif sur le niveau de fréquentation des lieux d'activités culturels et sportifs le mercredi après-midi ou amener les enfants à fréquenter des créneaux de soir en semaine ? Avec les nouveaux rythmes, le niveau de fréquentation par des enfants d'âge primaire des activités périscolaires culturelles ou sportives du mercredi après-midi ou du soir en semaine augmentera ; en effet, il semble que les conservatoires de musique, de danse, les cours d'arts plastiques/visuels, les associations sportives accueillent souvent le mercredi les enfants relevant de la scolarité primaire (c'est-à-dire élémentaire et maternelle) : ils seront amenés à densifier l'accueil du mercredi après-midi ou à aiguiller leurs élèves sur des créneaux de soirée en semaine, les créneaux du samedi étant souvent déjà très chargés pour les plus grands élèves (lieux de pratiques culturelles ou artistiques) ou pris par les compétitions (activités sportives). **Est-ce vraiment un mieux en ce qui concerne le rythme de vie de l'enfant ?**

Qui doit effectuer la saisine du département (Conseil Général) dans le cas général, du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) en Ile-de-France pour ce qui concerne les éventuels transports scolaires ? (initialement le 8 février au plus tard, désormais le 8 mars)

Deux indications semblent contradictoires sur le sujet dans le dossier de presse du Ministère

Page 9 du dossier de presse

Le directeur académique devra en outre consulter le département, compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire, sur les projets d'aménagement du temps scolaire ou de modification des horaires d'entrée et de sortie des écoles (article D. 213-29 du code de l'éducation). Si, au terme d'un délai d'un mois après sa saisine, le département n'a pas fait connaître son avis, celui-ci est réputé favorable (article D. 213-30 du code de l'éducation).

Page 16 du dossier de presse

au plus tard le 8 février saisine du département par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur le projet de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour les écoles des communes concernées. Son avis est réputé favorable dans un délai de 20 jours à compter de sa saisine.

Par ailleurs pourquoi faudrait-il saisir le STIF si le report est demandé pour la rentrée 2014, sachant que le report n'entraîne pas de modification de l'existant, alors que c'est l'adoption dès septembre 2013 qui peut entraîner une modification des circuits de transports existants ?

Pourquoi ne peut-on pas modifier la durée des congés scolaires d'été et pourquoi ne peut-on pas aussi mettre en place un zonage sur ces congés ? En les passant à 6 semaines, on trouverait les journées manquantes pour caler un calendrier avec un samedi matin travaillé sur deux.

Pierre Souin

En tant que directeur d'école et instituteur, je ne voudrais pas que mes pairs pensent que j'oublie deux autres questions essentielles, à savoir la revalorisation du salaire enseignant qui, pour ce qui concerne l'enseignement primaire, place la France à un très mauvais rang en Europe, et le chantier souvent évoqué mais constamment reporté de la direction d'école. Je ne suis pas sûr qu'elles aient place ici mais j'espère évidemment que ce gouvernement s'y attellera...

Remerciements à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France), à la FNER (Fédération Nationale pour l'Ecole Rurale) au SNUIPP78, à la FCPE 78 : j'ai utilisé des informations émanant de ces organismes pour réaliser ce document, qui comporte aussi des réflexions personnelles qui n'engagent que moi...